

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2016

---

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS306

présenté par

M. Robiliard et Mme Bouziane-Laroussi

-----

### ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 24.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait que la contribution à l'entretien et l'éducation d'un enfant prenne partiellement la forme d'un droit d'usage et d'habitation ne permet pas de présumer légalement la capacité du débiteur à payer la partie de sa contribution fixée sous forme de pension.